




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-383**

Séance publique du

18 juillet 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc193852-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE CADRE
DU HANDICAP**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Françoise TERME à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE CADRE DU HANDICAP- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement et exceptionnelles.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes.

Ces propositions ont été validées le 17 mai 2016.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles pour l'année 2016, telles que présentées dans le tableau ci-après,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de (720 €) Sept cent vingt Euros a été validée le 17/05/2016 par la commission d'analyse et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6574 925 (1018) - (Aide sociale aux personnes handicapées adultes - Subventions de fonctionnement) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de (4 050 €) Quatre mille Euros et cinquante centimes sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **n° 521 6748 925 (1019) – (Aide sociale pour handicapés - Subventions exceptionnelles)** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-383 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS
LE CADRE DU HANDICAP-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale Adjointe des Services

Qualité de Vie

Direction Petite Enfance & Solidarités

Mission Solidarité-Handicap

Objet :

AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

N° Tiers	Noms Associations	Type	Objet de l'attribution	n° Avenant	2014	2015	2016	Proposition 2016
9 235	AFCM - ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES	F	Promouvoir les recherches médicales sur les dystrophies musculaires ou myopathies dans le but de sauver les myopathes. Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de guérison de soins ou de prévention de ces maladies, promouvoir les traitement préconisés.	Sans	800	800	0	720
TOTAL en € par imputation Budgétaire n° 521 6574 925 (n°1018) - (Subventions de Fonctionnement)								720
Disponibilités en Euros sur la ligne après l'attribution de subvention (s)								380
OBSERVATIONS : (Aide sociale aux personnes handicapées adultes)								

N° Tiers	Noms Associations	Type	Objet de l'attribution	n° Avenant	2014	2015	2016	Proposition 2016
9 233	ESPOIR PROVENCE	Ex	Mettre en œuvre les moyens susceptibles d'améliorer l'état de personnes sujettes à des troubles psychiques.	Sans	0	0	0	3 150
50012	SURDI 13	Ex	Informers et défendre les devenues sourds et malentendants soutenir la recherche médicale en leur faveur établir des liens d'amitiés les aider a rompre l'isolement promouvoir leur réadaptation	Sans	0	0	0	900
TOTAL en € par imputation Budgétaire n° 521 6748 925 (n° 1019) – (Subventions Exceptionnelles)								4 050
Disponibilités en €uros sur la ligne après l'attribution de subvention (s) :								0
OBSERVATIONS : (Aide sociale aux personnes handicapées adultes)								